



# L'INSCRIPTION ADMINISTRATIVE DANS VOTRE FUTUR ÉTABLISSEMENT

L'inscription administrative est la dernière étape à effectuer avant votre entrée dans l'enseignement supérieur.

Chaque établissement a ses propres modalités d'inscription, mais les dates d'inscription dans toutes les formations respectent les principes suivants :

**1** Si vous acceptez définitivement une proposition d'admission ..... avant le 11 juillet 2021 inclus

Prenez connaissance dans votre dossier Parcoursup des modalités et du calendrier d'inscription précis dans votre futur établissement

**⚠ Attention**, si vous ne respectez pas le délai d'inscription fixé par la formation, vous risquez de perdre votre place qui sera proposée à un autre candidat.

Inscrivez-vous avant le

**16 juil.  
2021  
à 12h**

Heure de Paris

**2** Si vous acceptez définitivement une proposition d'admission ..... entre le 12 juillet et le 22 août 2021 inclus

Prenez connaissance dans votre dossier Parcoursup des modalités et du calendrier d'inscription précis dans votre futur établissement

**⚠ Attention**, si vous ne respectez pas le délai d'inscription fixé par la formation, vous risquez de perdre votre place qui sera proposée à un autre candidat.

Inscrivez-vous avant le

**27 août  
2021  
à 12h**

Heure de Paris

**3** Si vous acceptez une proposition d'admission ..... à partir du 23 août 2021

Prenez connaissance dans votre dossier Parcoursup des modalités et du calendrier d'inscription précis dans votre futur établissement.

**⚠ Attention**, si vous ne respectez pas le délai d'inscription fixé par la formation, vous risquez de perdre votre place qui sera proposée à un autre candidat.

Inscrivez-vous avant le

**Date limite fixée par la formation**

## À savoir

### Lors de votre inscription dans l'établissement :



→ des justificatifs peuvent vous être demandés pour vérifier la validité des titres ou diplômes que vous avez indiqué posséder



→ vous devez vous acquitter de la contribution à la vie étudiante et de campus (CVEC) sur <https://cvec.etudiant.gouv.fr> (sauf pour les BTS, DMA, DN MADE, formations comptables...)

### Un empêchement pour vous inscrire ?

Contactez rapidement la formation pour la prévenir et convenir d'une solution.

## Si vous faites le choix de vous inscrire dans une formation hors Parcoursup :

**Vous devez télécharger votre attestation de désinscription de Parcoursup (ou non-inscription).**

Elle est indispensable pour vous inscrire dans votre future formation et disponible dans votre dossier Parcoursup (ou dans la rubrique « FAQ » pour l'attestation de non-inscription).